

AR PREFECTURE

006-210600540-20170727-0562017-DE
Reçu le 28/07/2017

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 056/2017

OBJET : Finances - Réserve Parlementaire 2017 – TDIL

L'an deux mille dix-sept, le 27 du mois de juillet à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Sophie ESPOSITO / Régine RODRIGUEZ / Taoufik FATFOUTA / Eddie DEGIOVANNI / Jean-Yves LESSATINI

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Serge DIGANI /Jean-Christophe CENAZANDOTTI à Philippe MINEUR/ Christine DECORDIER à Catherine DINI / Philippe JANIN à Alexandra RUSSO/ Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO/ Jean-Luc CAMBRA à Sophie ESPOSITO/ Charles BEVACQUA à Nathalie DIGANI/ Delphine BOLLARO à Jean-Yves LESSATINI.

ABSENTS : Sonia CHAKROUNI/ Pierre VESTRI / Marc LEROY

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu l'article L.1111-9 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements et sa circulaire d'application en date du 19 octobre 2000,

Vu le courrier de Madame la sénatrice Dominique ESTROSI-SESSONE, Sénatrice par lequel elle informe de l'octroi d'une subvention au profit de la commune de DRAP, d'un montant de 15 000 € au titre de la Dotation d'Action Parlementaire pour l'année 2017,

Vu la circulaire NOR INT B0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire NOR INT K1607224J du 11 avril relative aux modalités de gestion des subventions pour travaux divers d'intérêt local accordées au programme 122-action 01 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales »,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité d'abroger la délibération N°038/2017 relative à la même demande de subvention,

CONSIDERANT la proposition de la CCPP d'attribuer par avance le fonds de concours des 3 années à venir,

CONSIDERANT la volonté de la commune de proposer aux enfants un plateau sportif répondant à leurs attentes et remplissant toutes les conditions de sécurité,

CONSIDERANT le devis retenu après consultation dont le montant prévisionnel des travaux à 245 940,00€ Hors Taxes (deux cent quarante-cinq mille neuf cent quarante euros HT),

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles au titre de la réserve parlementaire, TDIL,

CONSIDERANT l'éligibilité du projet au FRAT (30%)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette subvention sera affectée aux travaux d'aménagement et d'équipement d'une aire sportive pour les enfants scolarisés, au sein de l'école Romain KNECHT selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

AR PREFECTURE

006-210600540-20170727-0562017-DE
Recu le 28/07/2017

Plan de Financement :

Réserve Parlementaire	15 000€ HT
FRAT 30 %	73 782 HT
Part Commune	157 158 € HT
Total	245 940 € HT

Il est décidé au Conseil municipal :

- d'abroger la délibération N°038/2017
- de valider la demande de Travaux D'Intérêt Local ainsi que le plan de financement proposé
- d'autoriser le Maire à effectuer toute démarche relative à ce dossier.

Cette dépense sera inscrite en section investissement du budget 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16
Votants : 24
Absents : 3
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/07/2017
et publication en mairie le : 02/08/2017